

Rapport n°1

Autorizzazione d'occupazione di u Vechju Portu da u Club Nàuticu Bastiacciu

Autorisation d'occupation du Vieux-Port pour le Club Nautique Bastiais dans le cadre des régates « Grand prix de la ville de Bastia » et « a Settembrina »

Le Club Nautique Bastiais (CNB) a organisé la régate « Grand prix de la ville de Bastia » du 13 au 16 juin 2025 et prévoit la régate « A Settembrina » les 6-7 septembre prochain. Il s'agit d'épreuves du Championnat départemental de la voile de Haute-Corse.

Dans le cadre de certaines épreuves du Championnat départemental de voile, le Club Nautique prévoit l'organisation de deux régates majeures au départ du Vieux-Port de Bastia :

- Le Grand Prix de la Ville de Bastia, qui s'est déroulé du 13 au 16 juin 2025,
- La régate « A Settembrina » programmée les 6 et 7 septembre 2025.

Par courrier en date du 25 mai 2025, le Président du Club Nautique Bastiais, M. Charles-Hubert Poitrat, a sollicité, auprès de notre collectivité, l'octroi d'une gratuité dans la limite de cinq unités par régate. Cette demande a pour objectif de faciliter la participation de bateaux extérieurs et ainsi favoriser la réussite de ces compétitions.

Ces évènements étant de nature à valoriser le site du Vieux-Port et à attirer un public nombreux, ils revêtent un intérêt communal justifiant d'accorder la gratuité sollicitée.

En l'espèce, le montant estimé pour l'ensemble des deux régates s'élève à environ 550 euros.

En conséquence, il est proposé :

- D'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port au Club Nautique Bastiais dans le cadre des régates « Grand Prix de la Ville de Bastia » du 13 au 16 juin 2025 et « A Settembrina » les 6 et 7 septembre 2025.

SYNTHESE

U *Club Nautique Bastiais* hà sullicitatu a gratuità per l'occupazione di cinque posti nant'à a marina à l'uccasione di e duie regate: « Grand Prix de la Ville de Bastia » è « A Settembrina ». Isse manifestazione di vela, chì mèttenu in valore u locu, giustifichèghjanu un'esunerazione stimata à 550 €.

